

POUR LA

PME

PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Saint-Laurent
Vision 2000

ENVIRONNEMENT
BIBLIOTHÈQUE
RÉGION DE QUÉBEC
CANADA

ENV 019
Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 500 262

Un programme de prévention
de la pollution, basé sur
une approche volontaire,
qui vise la réduction des rejets de
contaminants au Saint-Laurent.

Canada 

Québec 



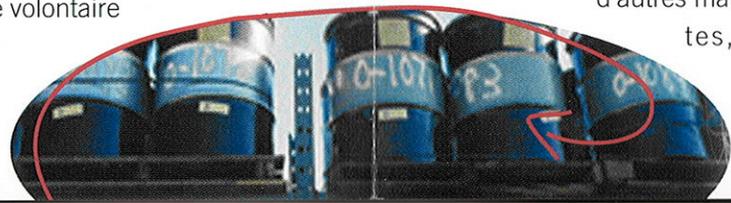
Port de Montréal

En 1988, les gouvernements du Canada et du Québec ont décidé d'unir leurs efforts et de lancer un important plan d'action pour la dépollution du fleuve, le Plan d'action Saint-Laurent. Les deux premières phases du plan (1988-1998) ont permis la réduction des rejets de liquides toxiques d'une centaine d'établissements industriels.

Dans la continuité de ce plan, à la phase III (Saint-Laurent Vision 2000, 1998-2003), Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec poursuivent leur association par la promotion d'un programme de prévention de la pollution dans la PME.

Le programme de prévention de la pollution SLV 2000 pour les PME

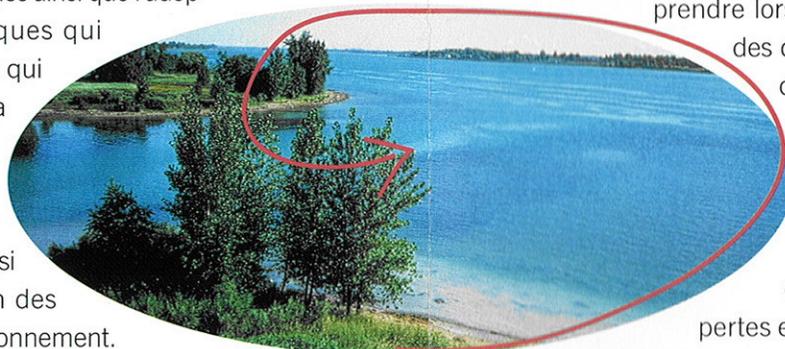
Le programme s'adresse aux PME des secteurs de la métallurgie, du traitement de surface des métaux et de la chimie. Il vise à diminuer les rejets de contaminants des établissements industriels par la réalisation de projets de prévention de la pollution. Dix-huit substances ont été identifiées comme étant prioritaires par le programme SLV 2000. Ces substances ont été retenues parce qu'elles sont reconnues toxiques ou ayant un potentiel de toxicité. Le programme de prévention de la pollution SLV 2000 repose sur une approche volontaire qui vise l'adoption



de meilleures pratiques de gestion environnementale. Ce programme permettra d'aider les PME participantes à améliorer leur rendement environnemental tout en favorisant une production efficiente.

La prévention de la pollution, c'est quoi ?

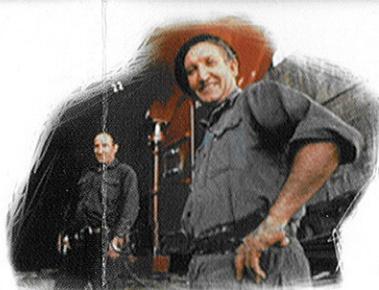
La prévention de la pollution c'est l'utilisation de procédés, de matières, de produits, de formes d'énergies ainsi que l'adoption de pratiques qui empêchent ou qui minimisent la production de contaminants et de déchets, contribuant ainsi à la réduction des rejets à l'environnement.



Christiane Hudon, CSL

Prévenir la pollution c'est :

- ♦ favoriser les technologies propres et la conservation, par exemple, en favorisant les procédés à sec plutôt qu'humides ;
- ♦ éliminer à la source les substances qui peuvent constituer une menace pour l'environnement ou la santé, par exemple, en remplaçant le chrome hexavalent par le chrome trivalent dans la formulation de la peinture ainsi que dans le traitement de surface des métaux ;
- ♦ substituer des matières premières par d'autres matières moins polluantes, par exemple, en

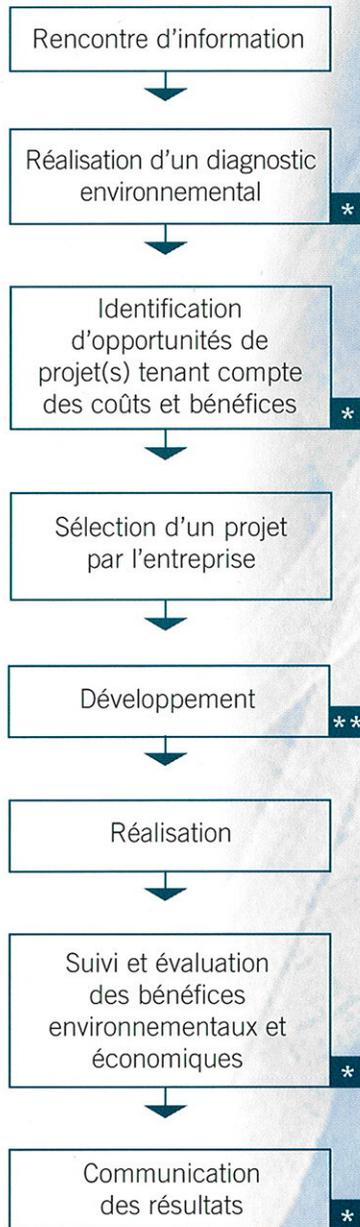


éliminant le cadmium dans la fabrication de diverses matières plastiques ;

- ♦ réutiliser et recycler sur place, par exemple, par la récupération de métaux dans les bassins de placage ;
- ♦ implanter des mesures pour la bonne gestion environnementale, par exemple, en sensibilisant le personnel sur les précautions à prendre lors de la manipulation des divers produits chimiques utilisés et en instaurant des mesures de prévention des déversements ;
- ♦ optimiser la production, réduire les pertes et économiser l'énergie. Par exemple, le rinçage à contre-courant permet une économie d'eau et la ségrégation des eaux peut réduire significativement les coûts de traitement ;
- ♦ mobiliser le personnel à la prévention, par exemple, en consultant le personnel d'opération sur les mesures permettant l'amélioration du procédé et/ou une diminution des pertes.



ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PROJET DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION



* Entièrement assumé par les gouvernements
 ** Soutien technique et financier des gouvernements

LES 18 SUBSTANCES PRIORITAIRES

Métaux :

Arsenic ; Cadmium ; Chrome ; Cuivre ; Mercure ; Nickel ; Plomb ; Zinc.

Substances organiques :

BPC ; Dioxines et furannes ; HAP ; Acéaldéhyde ; Formaldéhyde ; 1-3 butadiène ; 1-2 dichloroéthane ; Dichlorométhane ; Hexachlorobenzène (HCB) ; Phthalate de bis (2-éthylhexyle) (DEHP).

PERSONNES-RESSOURCES

Jacynthe D'Amours, chim., M.Sc.

Coordonnatrice du programme de prévention de la pollution SLV 2000 pour le Québec
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction des politiques du secteur industriel
675, boul. René-Lévesque est
Édifice Marie-Guyart, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

- ◆ (418) 521-3950, poste 4959
- ◆ Téléc. : (418) 643-2124
- ◆ jacynthe.damours@menv.gouv.qc.ca

Alain Bernier, ing.

Coordonnateur du programme de prévention de la pollution SLV 2000 pour le Canada
Environnement Canada
Direction de la protection de l'environnement
1141, route de l'Église
C.P. 10100, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

- ◆ (514) 283-1005
- ◆ (418) 649-6556
- ◆ Téléc. : (418) 649-6213
- ◆ alain.bernier@ec.gc.ca

Site Web de SLV 2000 :
www.slv2000.qc.ec.gc.ca

ISBN 0-662-84363-0
No de catalogue En40-588/2000F

Also available in English under the title :
A Pollution Prevention Program for SMEs

Photos page couverture : Claude Audet, MENV ;
Université Laval ; R. Carignan, CSL.

Février 2000



Le programme s'adresse aux petites et moyennes entreprises manufacturières du Québec :

- ◆ qui oeuvrent dans les secteurs de la métallurgie, du traitement de surface des métaux et de la chimie et,
- ◆ qui sont reliées au fleuve Saint-Laurent ou à un tributaire, ou à un réseau d'égout municipal s'y déversant et,
- ◆ qui utilisent ou génèrent une ou plusieurs des 18 substances prioritaires visées par le programme Saint-Laurent Vision 2000.



Michel Beaudoin, M.L.C.P.

La prévention de la pollution pour les établissements industriels peut permettre :

- ◆ une utilisation plus efficace des ressources ainsi qu'une réduction des rejets de contaminants et des déchets ;
- ◆ une réduction des coûts de production ;
- ◆ une diminution des dépenses associées aux mesures d'assainissement ;
- ◆ une meilleure performance environnementale et économique ;
- ◆ une meilleure compétitivité ;
- ◆ une meilleure accessibilité au crédit et de meilleurs taux d'assurance ;

- ◆ une réduction des risques pour la santé des travailleurs ;
- ◆ une plus grande satisfaction des attentes des clients ;
- ◆ un meilleur contrôle des risques rattachés à la responsabilité civile ;
- ◆ une meilleure image de l'établissement.

Le programme permettra aux établissements participants :

- ◆ de réaliser un diagnostic environnemental leur permettant la sélection d'un projet qui tient compte des coûts et bénéfices ;
- ◆ de bénéficier de l'expertise d'une personne-ressource ;
- ◆ de bénéficier d'une participation financière pour le diagnostic environnemental, le développement et le suivi du projet ;
- ◆ d'acquérir des connaissances et des outils pour l'adoption de meilleures pratiques environnementales.

La prévention de la pollution au sein de votre établissement industriel vous intéresse ?

Nous vous invitons à prendre contact avec nous pour en connaître davantage sur le programme de prévention de la pollution SLV 2000 pour la PME. Des spécialistes pourront vous conseiller et vous accompagner tout au long de cette démarche.

Le programme prévoit la réalisation de 60 projets en usine d'ici mars 2003.